

CHARTRE D'ENGAGEMENT MOBILITE A L'ETRANGER

IUT de Rodez - Université Toulouse Capitole (UT Capitole)

Dernière actualisation le 22/03/2024

La mobilité d'études et/ou de stage à l'étranger est une des belles opportunités que propose l'IUT de Rodez pour contribuer à votre enrichissement et épanouissement pendant votre cursus.

Vivre une mobilité est un apport incontestable de nouvelles pratiques pédagogiques et de travail à l'étranger en lien avec les objectifs d'apprentissage et de réussite de la formation à laquelle vous êtes inscrit à l'IUT de Rodez. L'adaptation et l'ouverture d'esprit seront au cœur de vos actions pour vous permettre d'élargir vos compétences et d'accueillir pleinement tout ce que le monde a à vous partager.

Votre engagement dans un projet de mobilité requiert de votre part une excellente organisation, du sérieux et une implication active et personnelle.

NB : Cette chartre d'engagement de 8 pages, accessible à tous sur le site web de l'IUT de Rodez depuis le lien suivant : <https://www.iut-rodez.fr/fr/relations-internationales/partir-etranger> (rubrique 's'informer et les démarches') fait partie intégrante des démarches administratives concernant une mobilité que tout étudiant inscrit à l'IUT de Rodez approuve sans réserve. Si vous êtes mineur pour la période de votre mobilité l'accord de vos parents est de rigueur.

Préambule

Afin de vous apporter une aide, la présente chartre recense un ensemble d'informations, de démarches à envisager bien en amont de votre mobilité, de règles à suivre et d'actions à entreprendre pour que la préparation et votre mobilité soient un succès.

NB : Etendre et affiner vos recherches au regard de votre mobilité constitueront un plus pour votre efficacité et votre compréhension des démarches.

Les questions incontournables et points de vigilance : **(CLIQUEZ POUR ACCEDER AU PARAGRAPHE)**

- 1 - Les conditions préalables pour prétendre à une mobilité
- 2 - Les possibilités de mobilité au sein de votre Département de formation et les démarches
- 3 - Les formalités de sortie du territoire français et d'entrée dans le pays d'accueil
- 4 - La santé
- 5 - Les assurances
- 6 - La recherche de logement
- 7 - La réservation des transports
- 8 - Les aides financières
- 9 - Les recommandations dans l'Etablissement d'enseignement d'accueil et/ou l'Entreprise
- 10 - Les recommandations en matière de sécurité
- 11 - Un œil bienveillant entre mobilité / impacts environnementaux et climatiques

1 - Les conditions préalables pour prétendre à une mobilité

- Votre **inscription administrative** à l'IUT de Rodez pour l'année universitaire concernée par la mobilité
- Votre **comportement irréprochable** et votre **assiduité** en cours et examens antérieurement à votre projet de mobilité
- La **validation de l'intégralité des compétences des années et semestres antérieurs** dans le cadre d'une mobilité d'études
- L'**accord de votre Département de formation** à votre projet de mobilité, s'ajoute celui **du partenaire** dans le cadre d'une mobilité d'études et/ou pour une mobilité de stage **de l'entreprise et de la Direction de l'IUT de Rodez.**

2 - Les possibilités de mobilité au sein de votre Département de formation et les démarches

- C'est le **correspondant des Relations Internationales (RI) de votre Département** qui vous présente les opportunités de mobilité d'études et de stage, les dates précises de mobilité qui font parfois l'objet d'adaptations en tenant compte des exigences et du planning de l'année de formation à l'IUT de Rodez, les choix de cours pour une mobilité d'études, ainsi que les démarches d'admission éventuelles auprès de nos partenaires. **Il est votre interlocuteur privilégié pour toute question d'ordre pédagogique avant, pendant et après la mobilité.** Ses coordonnées sont accessibles sur le site web de l'IUT de Rodez depuis le lien suivant : <https://www.iut-rodez.fr/relations-internationales/partir-etranger> (rubrique 'vos interlocuteurs')

- Le choix final de mobilité que vous faites est votre responsabilité. Vous en assumez les coûts et le temps de travail préparatoire en parallèle de votre cursus.

NB : La fiche conseils pays, disponible sur le site web de France Diplomatie depuis le lien suivant : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/> vous renseigne sur les formalités d'entrée, la sécurité, la santé, les coordonnées de l'Ambassade de France dans le pays et des représentations diplomatiques et consulaires en France, les coordonnées des organismes de secours, d'urgences médicales et porte à votre connaissance les informations de dernière minute du pays de destination. Ces éléments sont des informations importantes qui vous aident pour votre choix de mobilité.

- **L'Université Toulouse Capitole, le Bureau International Service Commun des Relations Européennes et Internationales d'UT Capitole (SCREI) et l'IUT de Rodez n'autorisent pas un projet de mobilité (études et/ou stage) dans un pays étranger classé à risque par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. Pendant votre mobilité, si le pays dans lequel vous êtes devient « à risque » vous devrez obligatoirement et immédiatement mettre fin à votre mobilité.** Pour connaître la situation de votre pays de destination, consultez le site web de France Diplomatie depuis le lien suivant : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/> Vous devez régulièrement vous tenir informé du contenu de ce site dès l'élaboration de votre projet, pendant votre mobilité et ce jusqu'à votre retour.

Situation particulière mobilité de stage dans une zone à risque : Les recommandations d'UT Capitole quant à une demande de stage dans une zone à risque vous sont accessibles sur le site web de l'IUT de Rodez depuis le lien suivant : <https://www.iut-rodez.fr/fr/relations-internationales/partir-etranger> Si vous êtes concerné, votre demande doit impérativement être soumise au service des Relations Internationales (RI) de l'IUT de Rodez à : ri@iut-rodez.fr

Si votre demande de stage dans une zone à risque est acceptée par le Fonctionnaire de Sécurité de Défense d'UT Capitole alors vous devez obligatoirement insérer le formulaire de validation dans votre dossier de mobilité en ligne. En l'absence de ce document vous ne pourrez pas débiter la procédure d'établissement de convention de stage, par conséquent la mobilité est refusée.

- **Si vous êtes mineur pour la période de mobilité**, vos parents ou votre représentant légal doivent faire parvenir au Service des Relations Internationales (RI) de l'IUT de Rodez une lettre dans laquelle ils vous donnent l'accord d'effectuer votre mobilité (Ex : Nous soussignons Mme/M ... formuler ci-après notre accord pour le départ de ... (Nom et prénom), notre (fille/fils) mineur(e), né(e) le ... à ... (ville et pays), en mobilité ... (d'études et/ou de stage) en ... (pays), dans le cadre de ses études en ... (formation) à l'IUT de Rodez pour l'année universitaire 202...-202... .

⇒ **Dès votre projet de mobilité approuvé par la Direction et le Département de formation de l'IUT de Rodez, l'établissement partenaire et/ou l'entreprise, vous devez obligatoirement constituer votre dossier de mobilité en ligne** intitulé 'mobilité études ou celui stage IUT de Rodez 202.-202.' depuis le lien **UT Capitole** suivant : <https://capitole.moveonfr.com/form/582d8fb13f5d66393a056569/fra>

C'est la **coordinatrice administrative des Relations Internationales (RI) de l'IUT de Rodez** qui est **votre interlocutrice privilégiée pour toute question d'ordre administratif avant, pendant et après la mobilité** au : RDC du Bâtiment B à l'IUT - Bureau B42 - 05 65 77 15 64 et ri@iut-rodez.fr

NB : La boîte e-mail que vous devez utiliser et référencer auprès des services de l'IUT de Rodez, d'UT Capitole, de l'établissement partenaire et de l'entreprise est celle de l'IUT qui se présente sous le format suivant : prenom.nom@iut-rodez.fr

3 - Les formalités de sortie du territoire français et d'entrée dans le pays d'accueil

Dans le cadre de mobilité d'études et/ou de stage, vous devez savoir que certains pays exigent une autorisation de voyage électronique, un visa, un permis d'études/de travail, des garanties administratives et financières, d'effectuer les données biométriques etc...

NB : Attention aux formalités pour un départ au Royaume-Uni suite aux conséquences du BREXIT.

Pour connaître les formalités d'entrée de votre pays de destination, consultez le site web de France Diplomatie et des sites des ambassades et consulats français mentionnés dans la fiche conseils pays depuis le lien suivant : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

NB : Site web du consulat depuis le lien suivant : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/je-pars-a-l-etranger/>

Aussi, nous vous demandons de vous rapprocher personnellement de votre établissement d'enseignement d'accueil et/ou de votre entreprise d'accueil pour vous faire confirmer ces éventuelles démarches supplémentaires au passeport et les délais. Tout manquement vous expose à l'impossibilité d'entrer sur le territoire du pays concerné.

- **Obtention ou renouvellement du passeport**

Rapprochez-vous de la mairie de votre domicile et du site officiel de l'administration française depuis le lien suivant : www.service-public.fr

Si vous êtes mineur, s'ajoute l'autorisation de sortie de territoire, accessible depuis le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Situation mobilité de stage : Si en tenant compte de votre temps de présence avant et après le stage la durée de votre mobilité dans le pays d'accueil est > 6 mois, vous devez vous inscrire au Registre des Français établis hors de France auprès des autorités consulaires françaises (Consulat général ou section consulaire de l'ambassade) informations depuis le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>

- **Inscription sur Fil d'Ariane (pour les ressortissants français)**

Inscrivez-vous obligatoirement avant votre départ sur Fil d'Ariane, sur le site web de France Diplomatie depuis le lien suivant : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

De cette manière le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International pourra vous joindre par mail ou sms par exemple en cas d'incident sécuritaire, sanitaire, climatique...

4 - La santé

- **Votre protection avec la sécurité sociale**

Contactez votre organisme de rattachement à la sécurité sociale (CPAM, MGEN, MSA etc...) et informez-la de votre mobilité et du pays d'accueil pour effectuer les démarches appropriées. Dans le cas de la CPAM, depuis le lien suivant : <https://www.ameli.fr/>, si vous êtes ressortissant étranger, depuis le lien suivant : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

NB : Pour une mobilité en Europe, demandez la carte européenne d'assurance maladie qui atteste des droits de son titulaire à l'assurance maladie française.

Pour une mobilité à l'international, le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) est un établissement public français notamment chargé d'informer sur la protection sociale. Pour obtenir toutes les informations du pays d'accueil, consultez le site depuis le lien suivant : <https://www.cleiss.fr/>

Dans le cadre d'une mobilité de stage, lorsque vous établirez votre convention de stage dans l'application Alumni, vous aurez à insérer, si stage :

⇒ **en Europe**, votre carte européenne d'assurance maladie.

⇒ **hors Europe**, l'attestation de sécurité sociale intitulée « Attestation de prise en charge du risque ACCIDENT DE TRAVAIL - MALADIE PROFESSIONNELLE » à demander à votre sécurité sociale.

Les régimes de protection sont différents selon le pays d'accueil (y compris en Europe). Si vous estimez que votre protection est insuffisante, vous pouvez souscrire à l'assurance maladie volontaire de la Caisse des Français de l'Etranger (CFE), depuis le lien suivant : <http://www.cfe.fr/> ou à une assurance privée. Si vous ne bénéficiez pas d'un régime de protection sociale local, vous devez souscrire à la CFE ou à une assurance privée.

Concernant la Covid-19, consultez les conditions d'entrée et de séjour du pays où va se dérouler votre mobilité sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et de l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) à partir des liens suivants :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/article/coronavirus-covid-19>

<https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus/deplacement>

https://www.who.int/fr/health-topics/coronavirus/coronavirus#tab=tab_1

- **Votre protection supplémentaire avec une complémentaire santé**

Dans le cadre d'une mobilité à l'étranger il est important de vous munir d'une complémentaire santé appropriée (étudiante, celle de votre famille, un autre organisme complémentaire de votre choix) qui vous permettra de bénéficier des couvertures médicales adaptées selon vos besoins médicaux actuels et ceux à prévoir par sécurité (remboursement des frais médicaux, soins dentaires, ophtalmiques, vaccination, hospitalisation et chirurgie, rapatriement sanitaire et transport médicalisé etc...). Pour en savoir plus sur ce qu'est une complémentaire santé, consultez le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20286>

Informations aussi à la Caisse des Français de l'Étranger pour assurance complémentaire, depuis le lien suivant : <http://www.cfe.fr/>

Dans le cadre d'une mobilité de stage en Europe et hors Europe, lorsque vous établirez votre convention de stage dans l'application Alumni, vous aurez à insérer les attestations d'assurances complémentaires suivantes, mentionnant les dates du stage et le pays d'accueil :

⇒ remboursement frais médicaux et hospitalisation, individuelle accident, rapatriement sanitaire, responsabilité civile « vie privée, extrascolaire et stage ».

- **Précautions médicales**

⇒ **Nous vous conseillons de prévoir une consultation avec votre médecin traitant et autres spécialistes** pour faire un point notamment sur votre situation médicale, vaccinale, allergique, psychologique etc... Cela vous permettra aussi de **constituer une trousse pharmaceutique** appropriée à vos besoins et de pouvoir vous familiariser avec les prescriptions car sur place vous pourriez être confronté à un niveau de soin et à des noms ou compositions différents.

NB : Attention, des molécules entrant dans la composition de médicaments peuvent être interdites d'importation dans certains pays. Référez-vous à votre médecin et à la fiche conseils pays depuis le lien suivant : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

⇒ Le centre médical de l'Institut Pasteur vous permet de visualiser sur une carte les risques sanitaires spécifiques à votre destination et il vous renseigne aussi sur les vaccinations à effectuer : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/preparer-son-voyage>

5 - Les assurances

- **Assurance responsabilité civile à l'étranger.** Très importante en Europe comme hors Europe.

⇒ Nous vous demandons de **vous couvrir face aux dommages éventuels que vous causeriez à autrui à l'étranger, dans l'établissement partenaire et/ou en entreprise**, qui peuvent atteindre des sommes très élevées. Contactez votre assureur pour vous munir de **la responsabilité civile à l'étranger la mieux adaptée dans le cadre de votre mobilité d'études et/ou de stage à l'étranger** (votre attestation doit le mentionner).

NB : Attention, vérifiez que la période de validité couvre l'intégralité de votre période de mobilité incluant les jours aller/retour.

- **Garantie accident de la vie**

C'est une assurance qui vous protège en cas d'accident lié à vos loisirs et à la vie quotidienne. Renseignez-vous auprès de votre assureur sur cette couverture pour un séjour à l'étranger.

- **Assurances santé se reporter au point 4 – La santé**, de cette présente charte.
- **Assurance Covid-19 aux voyageurs**

Contactez votre assureur concernant votre couverture pour les frais liés à une contamination au Covid-19 (frais de santé, hospitalisation, rapatriement etc...).

- **Assurance logement et de vos biens personnels**

Il est indispensable d'assurer votre logement pendant toute la durée de votre mobilité mais aussi vos biens de valeur que vous emporteriez (veillez à les limiter). Contactez votre assureur pour vous munir des couvertures adaptées à vos besoins.

- **Assurance transport et annulation**

⇒ Nous vous conseillons **de vous rapprocher de votre agence bancaire et de prendre connaissance des couvertures d'assurances proposées par les compagnies de transport (train, avion etc...)** pour vous couvrir en cas de demande de modification de billet, d'annulation de séjour, de

vol ou perte de vos bagages, affaires personnelles y compris vos pièces d'identité, de votre rapatriement (ex : accident, perte d'un proche etc...).

NB : Les banques et compagnies de transport proposent ces assurances en option et donc un surcoût est à prévoir mais cela mérite votre réflexion face aux difficultés administratives et financières qu'il vous faudrait assumer.

Le paiement des titres de transport avec la carte bancaire dotée des couvertures précitées est préconisé afin de vous ouvrir l'accès à ces assurances et options, demandez conseil auprès de votre agence bancaire).

MENU

6 - La recherche de logement

Renseignez-vous auprès de l'établissement d'enseignement d'accueil et/ou de l'entreprise pour connaître les opportunités de logement (une location ou colocation). Vous devez notamment veiller à qui en est le propriétaire, à sa proximité de votre lieu d'études et/ou de stage, au type de logement, aux conditions de réservation et aux clauses du contrat mais aussi à la durée d'engagement et aux garanties, aux cautions, aux énergies, aux charges (eau, électricité, poubelles etc...) à l'aménagement (meublé ou non meublé, cuisine collective ou non, prévoir ou non la vaisselle, les ustensiles de cuisine, le linge de maison, etc...).

NB : Si vous trouvez un logement non référencé par l'établissement d'enseignement d'accueil et/ou de l'entreprise prenez avis auprès d'eux avant de prendre votre décision.

Dans le cas d'un logement en rez-de-chaussée, assurez-vous de demander au logeur si le logement est équipé de grilles aux fenêtres ou d'un dispositif anti-intrusion.

MENU

7 - La réservation des transports

Avant de réserver vos titres de transport, vous devez vous faire préciser et confirmer par votre Département de formation de l'IUT de Rodez, par l'établissement d'enseignement d'accueil et/ou de l'entreprise, les dates de début et de fin de mobilité. Prenez en compte le temps d'installation/de départ et les démarches (état des lieux d'entrée et de sortie, inscription etc...).

NB : La date de votre retour est aussi conditionnée par le calendrier universitaire (administratif et pédagogique) pour la poursuite de votre cursus à l'IUT de Rodez.

Si vous êtes concerné par une soutenance de stage, elle devra s'effectuer au même moment que les soutenances à l'IUT mais un aménagement de l'horaire et du jour pourra être trouvé pour faciliter l'organisation. Si vous êtes encore en stage lors de la soutenance, vous veillerez à organiser votre soutenance par vidéoconférence en concertation avec votre Département de formation et votre entreprise.

Toute modification de date de séjour doit être compatible avec les obligations de formalités d'entrée et de sortie de territoire, de couverture santé, d'assurance etc...

MENU

8 - Les aides financières

- Vous devez avoir passé avec succès les points 1 - Les conditions préalables pour prétendre à une mobilité et 2 - Les possibilités de mobilité au sein de votre département et les démarches avant de déposer votre candidature aux bourses d'aide à la mobilité (Europe, hors Europe).

Que vous soyez boursier ou non boursier, consultez les conditions d'éligibilité aux bourses qui correspondent à votre mobilité et votre situation. Le service des bourses à la mobilité d'UT Capitole vous invitera à déposer votre/vos candidature(s) sur le site web de d'UT Capitole, depuis le lien suivant : <https://www.ut-capitole.fr/international/etudes-stages-a-l-etranger/financer-sa-mobilite-745121.kjsp>

NB : Veillez à compléter le formulaire d'études ou celui de stage, intitulés « IUT de Rodez... »)

Si en France vous êtes boursier, vous continuerez à percevoir la bourse du CROUS.

Pour toute question contactez : bourses.international@ut-capitole.fr

- **Les financements complémentaires**

Le lien du site web d'UT Capitole, vous donne d'autres pistes d'aides : <https://www.ut-capitole.fr/international/etudes-stages-a-l-etranger/financer-sa-mobilite-745121.kjsp>

S'ajoute à ces pistes votre prise de contact auprès de l'entreprise où exerce vos parents par exemple afin de vous informer sur les possibilités éventuelles d'une participation financière pour votre mobilité dans le cadre de votre cursus universitaire.

NB : Pour ces financements complémentaires, nous n'interviendrons pas dans le processus, veillez donc à bien vérifier votre éligibilité ou non éligibilité au regard de votre statut personnel d'étudiant et familial.

9 - Les recommandations dans l'Etablissement d'enseignement d'accueil et/ou l'Entreprise

En toute circonstance, vous donnez de vous-même, de l'IUT de Rodez, d'UT Capitole, une attitude positive et qui respecte autrui. En dépendent le bon déroulement de votre mobilité et la pérennité des accords liant :

- l'IUT de Rodez - Université Toulouse Capitole
- l'Etablissement partenaire dans le cadre d'une mobilité d'études
- l'Entreprise dans le cadre d'une mobilité de stage

Dans le cadre d'une mobilité d'études et/ou de stage à l'étranger, il est attendu un engagement fort de votre part dans l'Etablissement d'enseignement d'accueil et/ou dans l'Entreprise quant :

- Au respect de ses règles ainsi que ses codes et sa culture
- Au respect de ses exigences administratives, pédagogiques et de la confidentialité
- A votre motivation, assiduité (cours/examens et tout autre obligation)
- A votre disponibilité, implication, adaptabilité pour les missions, projets etc...
- A la réalisation des missions confiées dans les délais prévus
- A votre comportement et votre investissement au travail irréprochables
- A votre ponctualité, politesse et honnêteté

***NB :** Tout manquement sera examiné en concertation entre l'IUT de Rodez, l'Etablissement d'enseignement d'accueil et/ou l'Entreprise.*

Dans un premier temps, suivant la gravité de vos faits votre situation sera examinée en commission au sein du Département de formation en concertation avec la Direction et le service des Relations Internationales (RI) de l'IUT de Rodez.

Le dossier sera ensuite examiné par la section disciplinaire de l'Université Toulouse Capitole.

La sanction prononcée peut aller jusqu'à la fin immédiate de votre mobilité sans que vous puissiez réclamer à l'IUT de Rodez, l'Etablissement d'enseignement d'accueil et/ou de l'Entreprise quelconque dommage lié à cette décision ainsi que les préjudices financiers.

Pendant votre mobilité :

- Consultez régulièrement votre boîte e-mail IUT et contrôlez vos spams afin de répondre dans les temps aux messages émanant notamment de l'IUT de Rodez, d'UT Capitole. Donnez aussi régulièrement de vos nouvelles par mail à votre Département de formation de l'IUT de Rodez.
- Si vous rencontrez un problème par exemple d'ordre administratif, pédagogique, relationnel au sein de l'organisme d'accueil, de votre formation ou du stage, si quelque chose vous paraît anormal, votre premier réflexe doit être de contacter votre référent sur place pour vous permettre d'obtenir une réponse à vos interrogations et pour essayer de trouver ensemble les solutions au problème. En parallèle, informez votre Département de formation et le Service des Relations Internationales (RI) de l'IUT de Rodez, des difficultés rencontrées et de l'état d'avancement des résolutions. Si nécessaire votre Département de formation interviendra.

***NB :** Il est important de ne pas laisser s'installer une situation, une difficulté ou une incompréhension car plus vous attendez plus le problème à résoudre sera complexe.*

- Dans le cadre d'un stage, assurez-vous de connaître les attendus auprès de votre Département de formation à l'IUT de Rodez (organisation de votre soutenance, consignes liées au rapport de stage) dans les délais prévus.

***NB :** Avant de remettre à votre Département de formation de l'IUT de Rodez la version finale de votre rapport, vous devez la présenter aux responsables de l'entreprise. Si le contenu le nécessite, le rapport pourra, à la demande de l'entreprise, rester confidentiel.*

10 - Les recommandations en matière de sécurité

Les recommandations qui vous sont données ci-après ont pour objectif de vous sensibiliser à un comportement dit « de bon sens » pour vous guider vers les meilleures conditions de sécurité et de séjour.

- Ayez sur vous une pièce d'identité (ou copie) et une somme limitée d'argent liquide. Ayez aussi sur vous la liste des numéros de téléphone d'urgence, du consulat, des médecins parlant français (voir la liste de ces médecins sur le site de l'ambassade de France de votre pays de destination), de l'hôpital de référence et les copies de vos papiers d'assurance santé.

***NB :** Avant votre départ en mobilité, il est judicieux de scanner et d'envoyer dans un dossier protégé tous les documents importants d'identité, santé (sans oublier votre carnet de santé de façon à ce que vous laissiez ce carnet en France), d'assurance etc... pour une récupération rapide en tout lieu.*

- Si vous rencontrez une difficulté d'ordre personnel, selon le décalage horaire il ne vous sera peut-être pas simple de contacter votre famille et d'informer l'IUT de Rodez. En attendant, vous devez privilégier votre référent sur place dans votre établissement d'enseignement d'accueil et/ou dans l'entreprise qui sera à même de vous conseiller. Si la difficulté nécessite de vous rapprocher d'un hôpital, des postes de gendarmerie/de police, n'attendez pas. En parallèle, informez votre famille et si vous le jugez nécessaire informez votre Département de formation et le Service des Relations Internationales (RI) de l'IUT de Rodez des difficultés rencontrées et de l'état d'avancement des résolutions par e-mail.
- Lors de votre installation dans votre logement, vérifiez la qualité de la serrure et demandez par sécurité à ce que les emplacements de l'arrivée de l'eau, du gaz et de l'électricité vous soient montrés.
- Le fait de se trouver dans un pays étranger, de ne plus avoir ses repères habituels peut parfois conduire à se mettre en difficulté ou en danger par méconnaissance ou imprudence. Soyez attentif à vos fréquentations, attention aux risques festifs et à l'image qui pourrait être diffusée de vous. Vaincre l'isolement et la solitude, si vous vous sentez seul faites en rapidement part à votre référent et rapprochez-vous des services de santé sur place. Gardez le contact avec vos proches, votre Département de formation et le Service des Relations Internationales (RI) de l'IUT de Rodez. Continuez à aller en cours ou en entreprise.
- Evitez de vous promener seul à pied hors des endroits très fréquentés, évitez les ruelles peu ou pas éclairées et assurez-vous de ne pas être suivi. Si quelqu'un vous suit manifestement et que vous vous sentez menacé, dirigez-vous vers un centre commercial, un poste de police ou un lieu très fréquenté. N'empruntez pas des petites traverses ou des raccourcis que vous connaissez pour rentrer plus rapidement chez vous.
- Veillez à ce que votre tenue ne soit pas trop ostentatoire, à ne pas porter des bijoux de valeur apparents ou avoir sur vous tout autre objet de valeur, à ne pas retirer de nuit d'argent dans un distributeur automatique, privilégiez un centre commercial ou un endroit public très fréquenté.
- Informatiquement et numériquement, pensez à protéger l'accès de vos équipements par des codes offrant des garanties de sécurité suffisantes, à ne pas utiliser les options de mémorisation de vos divers codes d'accès et à procéder régulièrement à leur changement.
- Lors d'une crise, mettez-vous en sécurité, restez joignable à tout moment et suivez les consignes de l'ambassade. N'oubliez pas d'informer le consulat de tout changement de vos coordonnées.

⇒ **Comment le consulat peut vous aider sur place et comment réagir en cas d'imprévu et de situation grave, consultez ces informations depuis les liens suivants :**

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/dfae_outil_consulat_liseuse_cle0cb126.pdf

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/comment-reagir-en-cas-d-imprevu-a-l-etranger/>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/ce-que-le-consulat-peut-faire-pour-vous/>

11 - Un œil bienveillant entre mobilité / impacts environnementaux et climatiques

La fragilité de notre environnement et le réchauffement climatique sont évoqués dans tous les domaines y compris celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Voici quelques idées et liens qui vous permettront à votre échelle d'essayer de réduire votre empreinte carbone et vos frais.

- A l'aller et au retour, préparez votre bagage en limitant le plus possible la quantité de déchets qui en sortira.
- Passez le plus possible du jetable au réutilisable et n'oubliez pas votre gourde personnelle.
- Privilégiez un logement meublé dont la distance vous permet raisonnablement de vous rendre à pied ou à vélo sur votre lieu d'études et/ou stage. Vous vous installez à priori uniquement pour le temps de la mobilité visée donc au besoin orientez-vous vers l'occasion et la seconde main tout en étant attentif à la qualité que vous recherchez. Avant la fin de votre mobilité, pensez au sort des objets que vous ne pourrez pas ramener chez vous (se rapprocher des Campus étudiants par exemple).

- Faites savoir sur votre boîte aux lettres, dans la langue du pays, que vous ne souhaitez pas recevoir de publicité.
- Evitez de consommer inutilement de l'énergie (éteignez la lumière quand vous n'en avez pas besoin, ne laissez pas les appareils électroniques en veille, lorsque vous cuisinez mettez un couvercle sur les casseroles et poêles cela vous évitera aussi un grand nettoyage des plaques de cuisson). Votre consommation va aussi dépendre de votre bonne compréhension du moyen de chauffage et de climatisation. N'hésitez donc pas à vous faire expliquer son fonctionnement par le propriétaire. Soyez attentif à votre consommation d'eau, privilégiez les douches au lieu des bains, coupez l'eau lorsque vous vous savonnez, brossez les dents etc... .
- Utilisez les transports en commun et le covoiturage en vous assurant de sa sûreté.
- Lors de vos courses mais aussi pour les achats alimentaires fruits/légumes par exemple optez uniquement pour des sacs cabas réutilisables et essayez d'acheter le plus possible en vrac.
- Renseignez-vous sur place sur le tri et la collecte des déchets mis en place. Peut-être existe-t-il aussi un composteur collectif.

Le ministère de la transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/ecologiecheznous-decouvrez-10-gestes-simples-ameliorer-votre-environnement>

EDF :

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/guide-energie/economies-energie/empreinte-carbone.html#:~:text=Pour%20r%C3%A9duire%20votre%20empreinte%20C3%A9cologique%20vous%20pouvez%20donc%203A,%C3%A0%20partir%20de%20produits%20bruts%E2%80%A6>

À VOS IDEES !

**Il n'y a pas de petites actions face aux impacts environnementaux et climatiques
et de petites économies pour votre budget mobilité,
chacune de vos initiatives comptent !**

L'Institut Universitaire de Technologie de Rodez, représenté par :

La Direction : M. Bruno BELIERES le Directeur ; M. Guillaume GIRMENS le Directeur-Adjoint ;
Mme Elena DIAZ la Responsable Administratif et Financier

La Chargée de mission des Relations Internationales : Mme Angélique ALBERGE

La Coordinatrice administrative des Relations Internationales : Mme Coralie RIVIERE

Le Correspondant Relations Internationales de votre Département de formation :

<https://www.iut-rodez.fr/fr/relations-internationales/ri-partir-letranger/partir-etranger-interlocuteurs>

Rédaction par RC